

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT
Charente-
Maritime****Séance du 27 septembre 2022****NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mille vingt deux, le vingt- sept septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Afférents au Conseil
Municipal

19

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne- -

en exercice
19Nombre de
présents
15

Nombre de votants

17

Excusés : Madame CHAPRON Christine (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI)- Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)

Date de la
convocation

23 septembre 2022

Absents : Madame STRADY Emmanuelle - Monsieur VICI Laurent - -

A été nommé secrétaire de séance : Béatrice ORTEGA

**2022 09 77 Marchés Aménagement Agence Postale – logement RDC rue Samuel
Champlain – assurances – création d'une commission ad hoc en charge de ces consultations**

Monsieur le Maire expose que trois consultations sont en cours.

Agence postale : prévu au budget pour l'ensemble des travaux : 68 340 € TTC (dont les études).

Le marché comporte 10 lots : 1 Maçonnerie -2 Menuiseries extérieures – 3 Plâtrerie isolation – 4 Electricité chauffage ventilation – 5 Plomberie sanitaire - 6 Menuiseries intérieures – 7 Faïence – 8 Revêtements peinture - 9 Serrurerie– 10 Alarme Vidéoprotection.

Appartement RDC rue Samuel Champlain : prévu au budget pour l'ensemble des travaux : 115 900.00 € TTC (dont les études).

Le marché comporte 9 lots : 1 Maçonnerie Echafaudage - 2 Menuiseries extérieures – 3 Plâtrerie isolation – 4 Electricité chauffage ventilation - 5 Plomberie sanitaire – 6 Menuiseries intérieures – 7 Etanchéité carrelage faïence – 8 Revêtements peinture – 9 Traitements.

Assurances communales : 4 lots : 1 Dommages aux biens et risques annexes -2 : Responsabilité Générale et risques annexes – 3 Protection juridique et risques annexes - 4 Véhicules à moteur et risques annexes.

La date limite de remise des offres est prévue le 10 octobre 2022 à 12h00 pour les marchés agence postale et logement rue Samuel Champlain et le 14 octobre 2022 pour le marché renouvellement des contrats d'assurances communales.

Selon l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former des commissions permanentes (durant tout le mandat) ou temporaires et consacrées à un thème transversal (recoupant plusieurs commissions) ou un objet précis (marché public).

Le conseil municipal fixe le nombre de membres au sein de chaque commission.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, chaque commission doit être composée à la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus. Le conseil municipal recherche la pondération qui reflète le plus fidèlement sa composition.

Ces commissions sont présidées de fait par Monsieur le Maire et sont appelées à débattre et préparer les décisions soumises au conseil municipal.

AR Prefecture

017-211701859-20220927-2022_09_77-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

Monsieur le Maire propose la constitution d'une commission ad hoc relative aux trois consultations mentionnées ci-dessus.

Le vote de désignation des membres a lieu au scrutin de liste à bulletin secret, mais sur ce dernier point le conseil municipal peut à l'unanimité de ses membres présents et représentés décider de ne pas y avoir recours.

Monsieur le Maire propose de définir à 5 le nombre de membres de la commission ad hoc.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'arrêter à cinq le nombre de conseillers municipaux membres de la commission ad hoc.

Une liste unique est déposée comme suit :

Madame Béatrice ORTEGA – Monsieur Stéphane DELAGE – Monsieur Michel REY – Monsieur Farid KECHIDI – Madame Evelyne BERUSSEAU.

Monsieur le Maire constate que les règles de pluralité sont respectées

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de renoncer au scrutin de liste à bulletin secret.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, proclame élus Madame Béatrice ORTEGA – Monsieur Stéphane DELAGE – Monsieur Michel REY – Monsieur Farid KECHIDI – Madame Evelyne BERUSSEAU.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Publiée site internet le

30/09/22

Le GUA, le 28 septembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

